



CENTRE HOSPITALIER PAUL MARTINAIS

**1, rue du Docteur Paul Martinais
37600 LOCHES**

02 47 91 33 33

02 47 91 32 00

REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A LA PRESTATION :

***TRANSPORT & TRAITEMENT
DU LINGE DES RESIDENTS***

Au Centre Hospitalier de Loches

Consultation de juin 2016

(Articles 15, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics)

Date limite de remise des plis : mardi 6 septembre 2016 à 12h00

Le présent RC comporte 7 feuillets numérotés de 1 à 7.

SOMMAIRE

ARTICLE I : OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE II : DUREE DU MARCHE	3
ARTICLE III : VARIANTES	3
ARTICLE IV : UNITE MONETAIRE DU MARCHE	3
ARTICLE V : CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE VI : DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES	4
ARTICLE VII : JUGEMENT DES OFFRES	4
ARTICLE VIII : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	5
ARTICLE IX : JUSTIFICATIFS QUANT AUX QUALITES DU PRESTATAIRE	5
ARTICLE X : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7

ARTICLE I : OBJET DU MARCHÉ

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation porte sur le transport en contenants hermétiques fermés (propre et sale), au tri, au marquage, au lavage, au séchage, au repassage, au pliage et conditionnement en trousseaux par porteur de l'ensemble des articles de linge résident des partenaires du GCS SUD TOURAINE ET BRENNE.

2.2 Forme de la consultation

La procédure passée dans le cadre de ce marché est un appel d'offres ouvert en vertu des articles 15, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Seules les structures relevant de l'article 15 du CMP peuvent se porter candidates au présent marché. En effet des marchés publics peuvent être réservés à des entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L.344-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale de 50% de travailleurs handicapés.

L'opérateur économique s'engage à respecter toutes les normes en vigueur en référence à l'objet du marché et devra respecter la hiérarchisation des normes conformément à l'article 6 du décret du 25/03/2016.

Au titre de l'analyse des offres avant l'attribution du marché, des demandes de précisions, clarifications et/ou compléments relatifs aux offres déposées pourront être formulées par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE II : DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché est du 01/01/2017 au 31/12/2017 renouvelable 3 fois par reconduction expresse et par périodes annuelles.

ARTICLE III : VARIANTES

Le candidat est autorisé à présenter des variantes.

ARTICLE IV : UNITE MONETAIRE DU MARCHE

Le prestataire est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'Euro

ARTICLE V : CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être obtenu gratuitement sur demande écrite ou remis sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

*Centre Hospitalier de Loches
Bureau des Achats
1, rue du Docteur Paul Martinais
37 600 LOCHES*

Il peut également être téléchargé à partir du site www.ch-loches.fr ou www.pro-marchespublics.com

ARTICLE VI: DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la réception des offres de prix.

ARTICLE VII : JUGEMENT DES OFFRES

L'administration choisira l'offre qu'elle juge la plus intéressante en tenant compte des critères ci-dessous énumérés qui seront utilisés dans l'ordre suivant:

- Valeur technique de l'offre (appréciée après analyse du dossier technique et plus particulièrement sur la nature des équipements et du personnel qualifié, les références clients, la qualité de la finition, la prise en charge des demandes urgentes, la démarche qualité et le niveau de certification obtenu) : pondération 50%
- Le prix (40%) apprécié en fonction des caractéristiques suivantes :
 - le coût total de la prestation incluant :
 - Le coût du transport
 - Le coût de l'entretien du linge et des fournitures nécessaires à la réalisation de la prestation
- Délais et mode de livraison : 10 %

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

ARTICLE VIII : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

V' Transmission via support papier

Les offres, sous enveloppe dûment cachetée, (*) devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier
Bureau des achats et de l'équipement
1 Rue du Dr Martinais
37 600 LOCHES

Ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à la même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant le **Date et heure**, délai de rigueur.

Les dossiers qui seront transmis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

(*) - L'enveloppe cachetée sera libellée à l'adresse suivante :

**Centre Hospitalier PAUL MARTINAIS
Bureau des achats et de l'équipement
1 Rue du Dr Martinais
37600 LOCHES**

Et mentionnera :

« Procédure Appel d'Offres Ouvert ayant pour objet :

le transport et le traitement du linge résidents

- Ne pas ouvrir - »

Et contiendra :

- Les coordonnées du candidat, et les documents listés à l'article IX.
- Les actes d'engagement signés et les annexes, à savoir un bordereau de prix dûment signé.

V' Transmission par voie électronique

Les candidats sont autorisés à transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique.

Les candidats désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, à la personne publique, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

V' Modalités de transmission des candidatures et des offres

Les candidats qui souhaitent soumissionner par voie électronique doivent se rendre sur le site : www.pro-marchespublics.com

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers présentant les extensions suivantes : XLS, DOC, PDF, JPG, BMP, PPT.

La transmission des documents fait l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent d'un serveur NTP synchronisé sur une horloge atomique. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite d'un marché papier. En conséquence, les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis.

Le choix du mode de transmission est irréversible.

ARTICLE IX: JUSTIFICATIFS QUANT AUX QUALITES DU CANDIDAT

A l'appui des offres, il est demandé à chaque candidat de fournir, conformément à l'article 46 du CMP :

- Déclaration de candidature DC1 (remplace le DC 4)
- Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas fait l'objet de condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier Judiciaire, pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3 du Code du travail (ou DC 2 remplaçant le DC 5) ;
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- La déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé datée et signée (DC6)
- Attestation sur l'honneur justifiant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales (DC7 ou NOTI 2) ;
- Les principales références, notamment dans le domaine des Etablissements Publics, Références et moyens en capacité de gestion
- Une attestation d'assurance responsabilité civile ;
- La démarche qualité et niveau de certification obtenu ;
- RIB ;
- Le dossier technique des équipements proposés pour la prestation ;
- Le plan de prévention et de sécurité ;
- Un acte d'engagement pour l'offre de base et un acte d'engagement pour le chiffrage de la variante (DC3) incluant un bordereau de prix détaillé.
- L'agrément du soumissionnaire
- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois
- **L'attestation d'assurance professionnelle couvrant les prestations de services proposées relatives à l'offre de base et à l'option.**
- Document attestant du respect de l'accréditation RABC de l'établissement
- Le détail de la flotte automobile (fonction et capacité)

ARTICLE X : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

Mme Adèle, responsable achats et équipement au 02 47 91 33 89 ou

marchespublics@ch-loches.fr